

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk, tenue ce lundi 2 novembre 2015 à 20h00, à la salle municipale de Saint-Émile-de-Suffolk, Québec, à laquelle sont présents :

Mesdames Huguette St-Amand et Louise Boudreault  
Messieurs Pierre Bérubé, Jacques Proulx, Serge Morin et Michel Bisson

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Monsieur Hugo Desormeaux

La directrice générale secrétaire trésorière, Sylvie Désilets est aussi présente à titre de secrétaire de réunion.

**15-11-597**

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

Le conseiller Serge Morin dicte le moment de réflexion suivant : « Le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk s'engage à agir avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Émile-de-Suffolk. »

**15-11-598**

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir dûment constaté le quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte.

**15-11-599**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2015
6. Adoption du procès-verbal du 20 octobre 2015
7. Dépôt du Rapport du Maire
8. Correspondances
9. Sécurité incendie
  - 9.1 Rapport du directeur du service incendie
  - 9.2 Achat de deux habits de combat
  - 9.3 Embauche de deux pompiers volontaires
  - 9.4 Nomination au poste de lieutenant
  - 9.5 Réparation du camion #420
10. Voirie
  - 10.1 Rapport du chef de voirie
  - 10.2 Embauche d'une employée temporaire
11. Urbanisme et environnement
  - 11.1 Rapport de l'inspecteur municipal
  - 11.2 Modification au règlement sur les permis et certificats
  - 11.3 Projet minier La Loutre
12. Loisirs et culture
  - 12.1 Annulation du dépouillement de l'arbre de Noël
  - 12.2 Embauche animatrice
  - 12.3 Représentants au Comité des Loisirs du Nord
13. Affaires financières
  - 13.1 Dépôt des recettes du mois d'octobre 2015
  - 13.2 Dépôt des comptes à payer du mois d'octobre 2015
14. Autres
  - 14.1 Dépôt du rôle triennal
  - 14.2 Demande de la Corporation des Transport adapté
  - 14.3 Contrat social avec la FADOQ
  - 14.4 Bureau de la SAAQ Papineauville
  - 14.5 Contrat de service Infotech
15. Rapport des délégations particulières des membres du conseil municipal
16. Période de questions
17. Levée de la séance

Il est résolu sur proposition de monsieur Serge Morin, appuyé par monsieur Michel Bisson que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk adopte l'ordre du jour modifié décrit ci-dessus.

**Adopté unanimement**

15-11-600

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite l'assistance à formuler ses questions au conseil municipal.

15-11-601

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU MOIS OCTOBRE 2015**

Il est résolu sur proposition de madame Louise Boudreault, appuyé par madame Huguette St-Amand, que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk adopte le procès-verbal de la session du 5 octobre 2015.

**Adopté unanimement**

15-11-602

**6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2015**

Il est résolu sur proposition de monsieur Jacques Proulx, appuyé par monsieur Michel Bisson, que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk adopte le procès-verbal de la session extraordinaire du 20 octobre 2015.

**Adopté unanimement**

15-11-603

**7. RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le maire dépose son rapport pour l'année 2015

## Municipalité de St-Émile-de-Suffolk Rapport du Maire 2015

### États financiers 2014

Selon les analyses préparées par notre vérificateur, M. Christian Gratton, CPA, CMA, les états financiers pour l'année 2014 démontrent un surplus de 102 628\$ et la valeur imposable pour la dernière année du rôle triennal reporté est de 49 180 900\$.

### Mot du maire

#### Réalisations 2015

**Voirie :** Comme prévu, nous avons fait l'acquisition d'un camion 10 roues avec ses équipements à neige, il a été financé avec un crédit-bail de cinq ans. Nous avons fait aussi l'acquisition d'un camion F-250 que nous avons appliqué à nos surplus non-affectés et avec la vente des vieux camions nous avons équipé ce camion d'une sableuse et d'une pelle. Avec ces nouveaux équipements nos employés passent plus de temps sur nos routes et moins dans le garage à essayer de réparer les camions. Durant l'été, monsieur Alain Gagnon, notre chef de la voirie, s'est assuré de mettre à niveau les différentes routes de notre municipalité. Sur plusieurs segments de route les fossés et le débroussaillage a été fait, ce travail ce continuera l'an prochain, afin de faire le tour de notre réseau routier. Des travaux ont été faits sur le rang des Pruniers avec la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier. Aussi, nous avons augmenté notre réserve de sable et de gravier qui devrait combler les 3 prochaines années.

**Incendie :** Le service incendie de St-Émile/Lac-des-Plages a un nouveau directeur, monsieur Jonathan Turpin. Celui-ci est en poste depuis le début du mois d'octobre et évalue les besoins du service afin de répondre aux normes du gouvernement pour le schéma de couverture de risque. Aussi, avec la subvention du programme TECQ, nous construirons une nouvelle caserne et les travaux débiteront au printemps prochain.

**Environnement et urbanisme** : La municipalité a un nouvel inspecteur, monsieur Pierre Blanc. Le conseil est à mettre en place un comité de surveillance des lacs de notre territoire, afin de suivre la qualité de l'eau de ces lacs qui font notre renommé. Aussi cette année nous avons nommé trois citoyens et deux élus pour faire partie du comité consultatif en urbanisme. Le gouvernement a donné le mandat aux municipalités de réduire les quantités de déchets envoyés dans le site d'enfouissement, malheureusement nous sommes revenu au niveau de 2012 avec 200 tonnes métrique de déchet envoyé au site d'enfouissement, nous savons que nous pouvons faire mieux et nous travaillons sur des pistes de solution.

**Loisirs et culture** : Encore cette année les citoyens de St-Émile ont pu compter sur une belle équipe de bénévoles, d'employés et d'élus pour faire bouger le village. J'aimerais profiter de cette occasion pour les remercier de leur implication. Pour nos jeunes, il y a le Club Tiguidou, le Camp de jour, la soirée de l'Halloween et sa municipalité hantée et bien d'autres activités. Les Villageoises se rencontrent tous les mardis après-midi à la salle municipale depuis plus de 20 ans. Vie Active, une initiative du CR3A, fait faire des exercices doux aux 50 ans+. Le Club de marche de St-Émile compte de plus en plus d'adeptes et se rencontre tous les mercredis matin. L'Atelier de peinture et d'artisanat est ouvert à tous, les mardis matin. Le café internet a repris ses activités tous les samedi matin de 9h00 à 12h00 à la municipalité et le mercredi de 12h30 à 16h00 à la salle du Club de l'Âge d'Or de Namur et St-Émile. Notre animatrice Marika vous y attend. Les cours internet se poursuivent encore cette année, n'hésitez pas à vous y inscrire, c'est gratuit. Il y a du nouveau cette année, des cours de dance en ligne avec Christopher et venez-vous pratiquer tous les 1<sup>ers</sup> samedi du mois à notre soirée Country Rock. Et pour terminer, j'aimerais souligner le succès de La Journée de l'Environnement, le Souper-Théâtre et la Fête Nationale.

### Projets 2016

La construction de la caserne de pompiers devrait débuter au printemps 2016. Les coûts engendrés par cette construction sont admissibles au programme TECQ (programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). La piste cyclable reliant St-Émile et Lac-des-Plages devrait débuter au printemps prochain, grâce à la collaboration du camp Ozanam pour un droit de passage.

La municipalité veut entreprendre des démarches afin de mettre sur pied un comité "Municipalité amie des aînés", nous sommes conscient du vieillissement de la population et nous souhaitons améliorer leur qualité de vie.

### Plan triennal

2016 :

Construction de la caserne.....	295 000.00
Entretien de l'édifice.....	15 000.00
Piste cyclable.....	40 000.00
Camion incendie.....	50 000.00

2017 :

Achat panneau extrémité de la patinoire.....	60 000.00
Changer les équipements du Parc municipal.....	20 000.00
Équipement d'éclairage et de surveillance pour le Dôme	15 000.00

2018 :

Construction d'un abri pour le sable.....	15 000.00
Achat d'un camion à ordures.....	225 000.00
Asphaltage .....	150 000.00

### Contrats de plus de 25,000.00\$

Les Bois Rond : Réserve de sable et de gravier	52 004.76\$
ELP : Camion 10 roues	247 319.82\$
Auto Desrosiers Ford : F-250	43 980.00\$

### Rémunération des membres du conseil

Maire : Salaire : 4 616.64\$	Allocation : 2 308.32\$	Total : 6 924.96\$
MRC : Salaire : 4 718.04\$	Allocation : 2 358.96\$	Total : 7 077.00\$
Conseillers : Salaire : 1 538.88\$	Allocation : 769.44\$	Total : 2 308.32\$

Merci et Bonne Année 2016 à tous!  
Hugo Desormeaux, Maire

**8. CORRESPONDANCE**

**9. SÉCURITÉ INCENDIE**

15-11-604

**9.1 Rapport du directeur du service incendie**

Monsieur Jonathan Turpin dépose son rapport pour le mois d'octobre 2015

15-11-605

**9.2 Achat de deux habits de combat**

CONSIDÉRANT le besoin d'un habit de combat et de bottes pour un pompier et pour le nouveau directeur de la brigade de St-Émile de Suffolk – Lac-des-Plages :

Il est résolu sur proposition de monsieur Michel Bisson appuyé par monsieur Pierre Bérubé

QUE l'achat de deux habits de combat et les équipements de protection individuel soit autorisé pour un montant de 2085.24\$ chaque, plus taxes.

QUE le coût de ces items soit réparti entre les deux municipalités selon l'entente établie, soit de 40% pour St-Émile-de-Suffolk et 60% pour Lac-des-Plages.

**Adopté**

15-11-606

**9.3 Embauche de deux pompiers volontaires**

CONSIDÉRANT le manque d'effectif pour le service incendie St-Émile – Lac-des-Plages

Il est résolu sur proposition de madame Louise Boudreault appuyé par monsieur Serge Morin

QUE le conseil autorise l'embauche de Christian Lamoureux et Ian Bilodeau à titre de pompier volontaire et que cette embauche est conditionnelle à l'acceptation de la municipalité de Lac-des-Plages.

**Adopté**

15-11-607

**9.4 Nomination au poste de lieutenant**

Il est résolu sur proposition de monsieur Michel Bisson appuyé par monsieur Serge Morin que le conseil de St-Émile nomme monsieur Charles Lauzon au poste de lieutenant conditionnel à l'accord de la municipalité de Lac-des-Plages.

**Adopté**

15-11-608

**9.5 Réparation du camion incendie #420**

CONSIDÉRANT que le conseil appuie le nouveau directeur du service incendie de St-Émile – Lac-des-Plages dans sa démarche de mettre à niveau le service incendie :

CONSIDÉRANT qu'une inspection sur le camion, citerne-pompe # 420 fait par Aréo-feu a démontrée des déficiences importantes concernant la pompe:

CONSIDÉRANT que du point de vue de la mécanique, le véhicule est conforme;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux d'investir dans la réparation de ce véhicule :

Il est résolu sur proposition de Monsieur Serge Morin, appuyé par madame Louise Boudreault :

Que le conseil autorise la réparation du citerne-pompe #420 Ford 1996, selon l'estimation de la compagnie Aréo-feu au montant de 9290.46\$ avant taxes

QUE le coût de cette réparation soit réparti entre les deux municipalités selon l'entente établie, soit de 40% pour St-Émile-de-Suffolk et 60% pour Lac-des-Plages.

## **10. VOIRIE**

15-11-609

### **10.1 Rapport du chef de voirie**

Monsieur Alain Gagnon dépose son rapport du mois d'octobre 2015

15-11-610

### **10.2 Embauche d'une employée temporaire**

CONSIDÉRANT l'absence de notre journalier pour une période de six semaines :  
CONSIDÉRANT que les services d'un journalier sont essentiels :  
CONSIDÉRANT que la nouvelle employée bénéficie d'une subvention salariale de 30 semaines avec une possibilité d'une prolongation de 10 semaines

Il est résolu sur proposition de monsieur Serge Morin, appuyé par monsieur Michel Bisson que la municipalité engage madame Marie-Pier Prévost comme employée temporaire pour la période d'absence du journalier et lors de son retour, que celle-ci soit réaffectée à d'autres tâches en accord avec les termes de l'entente de la subvention salariale.

**Adopté**

## **11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

15-11-611

### **11.1 Rapport de l'inspecteur**

Monsieur Pierre Blanc dépose son rapport du mois d'octobre 2015

15-11-612

### **11.2 Règlement modifiant le règlement 99-303 sur les permis et certificats**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE PAPINEAU

MUNICIPALITÉ DE ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK

MRC DE PAPINEAU

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 15-333**

### **RÈGLEMENT AJOUTANT CERTAINES DISPOSITIONS AU RÈGLEMENT NUMÉRO 99-303 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS – DISPOSITIONS CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES DES IMMEUBLES À RISQUE ÉLEVÉ OU TRÈS ÉLEVÉS**

**ATTENDU** que la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk a adopté un règlement relatif aux permis et certificats afin d'établir les modalités administratives qui encadrent et qui autorisent la réalisation de projets visés par les règlements d'urbanisme;

**ATTENDU** que le règlement numéro 99-303 relatif aux permis et certificats a été adopté le 6 décembre 1999 et est entré en vigueur le 6 décembre 1999;

**ATTENDU** que la MRC de Papineau a déclaré sa compétence à l'égard de la prévention incendie des immeubles à risque élevé ou très élevé;

- ATTENDU que cette déclaration de compétence établit qu'il est maintenant de la seule responsabilité de la MRC de procéder à une inspection de tous les immeubles définis comme risques élevé ou très élevé, d'élaborer un plan d'intervention indiquant les informations pertinentes aux fins d'assurer une intervention efficace pour les services d'incendie locaux et d'effectuer la recherche des causes et circonstances d'un incendie;
- ATTENDU que la MRC a procédé à l'adoption du règlement numéro 148-2015 concernant l'application de la compétence de la MRC de Papineau à l'égard de la prévention des incendies des immeubles à risque élevé ou très élevés;
- ATTENDU que l'objectif principal du règlement numéro 148-2015 est d'établir que le *Code national de prévention des incendies* constitue la référence en matière de prévention pour tous les immeubles à risque élevé ou très élevé;
- ATTENDU que l'adoption du règlement 148-2015 a un impact sur la procédure d'émission de permis et certificats des municipalités locales relativement aux immeubles à risque élevé et très élevé;
- ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 99-303 relatif à l'émission des permis et certificats de la Municipalité de manière à assurer la concordance avec le règlement numéro 148-2015 de la MRC;
- ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 5 octobre 2015;

En conséquence,

Il est résolu sur proposition de monsieur Jacques Proulx appuyé par madame Huguette St-Amand

Que le conseil de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk décrète ce qui suit :

#### **Article 1**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

#### **Article 2**

La section 3 intitulée « Définition » du règlement numéro 99-303 relatif aux permis et certificats est modifiée par l'ajout de la définition suivante :

#### **IMMEUBLE À RISQUE ÉLEVÉ OU TRÈS ÉLEVÉ**

Un immeuble à risque élevé ou très élevé est défini comme un immeuble qui en cas d'incendie nécessite habituellement un large déploiement de ressources humaines et matérielles, afin de procéder à l'évacuation des occupants ou de prévenir les dangers de conflagration. Un immeuble industriel et les entrepôts renfermant des matières dangereuses sont considérées à risque élevé. Un immeuble à forte probabilité d'incendie notamment les bâtiments vacants non utilisés et non barricadés (autres que d'usage résidentiels) sont définis à risque très élevés.

Les risques élevés ou très élevés regroupent les maisons de chambres, les hôtels, les églises, les hôpitaux, les écoles, ainsi que tous les bâtiments de sept étages ou plus ainsi que tous les immeubles répondant aux critères définis au tableau ci-après :

Classification	Description	Type de bâtiment
Risques élevés	Bâtiments dont l'aire au sol est de plus de 600 m <sup>2</sup>	Établissement commerciaux
	Bâtiments de 4 à 6 étages	Établissements d'affaires
	Lieux où les occupants sont normalement aptes à évacuer	Immeubles de 9 logements ou plus, maisons de chambre (10 chambres ou plus), motels
	Lieux sans quantité significative de matières dangereuses	Établissements industriels du Groupe F, division 2 <sup>e</sup> (ateliers, garages de réparations, imprimeries, stations-service, etc.)
Risques très élevés	Bâtiments de plus de 6 étages ou	Bâtiments agricoles Établissement d'affaires, édifices

Classification	Description	Type de bâtiment
	présentant un risque élevé de conflagration	attenants dans de vieux secteurs villageois
	Lieux où les occupants ne peuvent évacuer d'eux-mêmes	Bâtiments vacants d'usage non résidentiels
	Lieux impliquant une évacuation difficile en raison du nombre élevé d'occupants	Hôpitaux, centres d'accueil, résidences supervisées, établissement de détention
	Lieux où les matières dangereuses sont susceptibles de se retrouver	Centres commerciaux de plus de 45 magasins, hôtels, écoles, garderies, églises
	Lieux où l'impact d'un incendie est susceptible d'affecter le fonctionnement de la communauté	Établissements industriels du Groupe F, division 1 (entrepôts de matières dangereuses, usine de peinture, usines de produits chimiques, meuneries, etc.)  Usines de traitement des eaux, installations portuaires

### **ARTICLE 3**

La sous-section 4.2.1.12 on ajoute la condition suivante :

« Dans le cas d'un immeuble à risque élevé ou très élevé, l'émission du permis de construction est conditionnelle à l'obtention préalable d'une attestation de la MRC à l'effet que celui-ci s'inscrit en conformité avec « *règlement visant l'application de la compétence de la MRC de Papineau à l'égard de la prévention des incendies des immeubles à risque élevé ou très élevé* ».

### **ARTICLE 4**

La sous-section 4.2.2 intitulée « Demande de permis » on ajoute les alinéas suivants au premier paragraphe :

« Dans le cas d'un immeuble à risque élevé ou très élevé d'incendie, tout projet de construction visant l'édification d'un nouveau bâtiment principal ou secondaire, la modification, l'agrandissement d'une construction existante, la demande doit être accompagnée des plans de construction et devis préparés selon les règles de l'art, à l'échelle et démontrant tous les éléments proposés en matière de prévention incendie ou le cas échéant, préparés par des professionnels lorsque requis par les lois ou règlements afférents au type de bâtiment ».

« Dans le cas d'une demande de permis visant un immeuble à risque élevé ou très élevé, la demande est accompagnée d'une attestation de conformité de la MRC ».

### **ARTICLE 5**

La sous-section 4.3.2 intitulée « Plans et documents à soumettre lors d'une demande de certificat d'autorisation » on ajoute les alinéas suivants au premier paragraphe :

« Dans le cas d'un immeuble à risque élevé ou très élevé, la demande relative à l'exercice d'un usage de ce type doit être accompagnée des plans et devis préparés selon les règles de l'art, à l'échelle et démontrant tous les éléments proposés en matière de prévention incendie ou le cas échéant, préparés par des professionnels lorsque requis par les lois ou règlements afférents au type de bâtiment ».

## **ARTICLE 6**

On ajoute l'article suivant 4.3.1.4 suivant :

« Dans le cas d'un immeuble à risque élevé ou très élevé, la demande est accompagnée d'une attestation de conformité de la MRC ».

## **ARTICLE 7**

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

**DONNÉ à St-Émile-de-Suffolk, ce 2e jour du mois de novembre 2015.**

\_\_\_\_\_  
Hugo Desormeaux, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Désilets, Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

DATE DE L'AVIS DE MOTION :	5 octobre 2015
DATE DE L'ADOPTION :	2 novembre 2015
NUMÉRO DE RÉSOLUTION :	15-11-612
DATE DE PUBLICATION :	5 novembre 2015
ENTRÉE EN VIGUEUR :	2 novembre 2015

**Adopté unanimement**

15-11-613

**11.3 Projet minier La Loutre**

Aucune information n'a été reçue à la municipalité.

**12. LOISIRS ET CULTURE**

15-11-614

**12.1 Annulation du dépouillement de l'arbre de Noël**

CONSIDÉRANT le peu d'inscription;

Il est résolu sur proposition de monsieur Serge Morin appuyé par monsieur Michel Bisson que le conseil annule cet évènement cette année.

**Adopté unanimement**

15-11-615

**12.2 Embauche d'une animatrice pour le Club Tiguidou**

CONSIDÉRANT le départ de l'animatrice du Club Tiguidou

CONSIDÉRANT que la municipalité bénéficie d'une subvention salariale avec Cœur des Vallées en Action pour ce poste :

Il est résolu sur proposition de madame Huguette St-Amand, appuyé par madame Louise Boudreault

Que le conseil embauche madame Marie-Pier Prévost au poste d'animatrice en accord avec les termes de l'entente de la subvention salariale.

**Adopté**

15-11-616

**12.3 Nomination de deux représentants au Comité des Loisirs du Nord**

Il est résolu sur proposition de monsieur Jacques Proulx appuyé par monsieur Serge Morin

QUE le conseil de St-Émile-de-Suffolk nomme mesdames Renée Sévigny et Joanne Nantel représentantes de la municipalité auprès du comité des Loisirs du Nord et que



les conseillères madame Louise Boudreault ainsi que madame Huguette St-Amand se partagent le poste d'observateur.

### **13 AFFAIRES FINANCIÈRES**

**15-11-617**

#### **13.1 Dépôt des recettes du mois d'octobre 2015**

Un état des recettes du mois d'octobre 2015 au montant de 27 675.30\$ est déposé au conseil municipal.

**15-11-618**

#### **13.2 Comptes à payer du mois d'octobre 2015**

Il est résolu sur proposition de monsieur Serge Morin appuyé par monsieur madame Huguette St-Amand que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk accepte les comptes à payer du mois d'octobre 2015 pour un montant total de 55 902.87\$ réparti de la façon suivante :

- Comptes à payer : chèque no 1936 à 1963. Le montant total des chèques pour le mois d'octobre 2015 s'élève à 55 902.87\$

#### **Adoptée unanimement**

Je soussignée, Sylvie Désilets, secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles au paiement des comptes du mois de octobre 2015.

Sylvie Désilets, secrétaire-trésorière

### **14 AUTRES**

**15-11-619**

#### **14.1 Dépôt du rôle triennal**

La directrice générale dépose le rôle triennal de 2<sup>e</sup> année.

**15-11-620**

#### **14.2 Demande de la Corporation des Transport Adapté**

Il est résolu par monsieur Michel Bisson appuyé par monsieur Serge Morin

QUE le conseil autorise le bénévole de la Corporation des Transport Adapté assigné à St-Émile-de-Suffolk, à envoyer par télécopie ses feuilles d'assignation.

#### **Adopté**

**15-11-621**

#### **14.3 Contrat social entre la FADOQ et la municipalité**

Attendu que nous reconnaissons que nous avons une responsabilité collective d'assurer une qualité de vie adéquate à tous les aînés du Québec, nous nous engageons à :

- Prévoir l'impact de toutes nos décisions, pratiques, choix de gestion et relations sur la qualité de vie des aînés, et à faire en sorte que nos actions favorisent le maintien d'un niveau de qualité de vie adéquat pour tous les aînés.
- Respecter l'intégrité morale et physique des aînés dans toutes nos actions.
- Reconnaître notre responsabilité collective envers les aînés pour leur garantir un accès adéquat à tous les services nécessaires pour assurer leur santé, leur sécurité, leur bien-être, et leur appartenance à la société.
- Contribuer dans la mesure de nos capacités, à titre d'intervenants de la société civile, à mettre en œuvre les actions nécessaires pour assurer une qualité de vie adéquate aux aînés.

Il est résolu par monsieur Jacques Proulx appuyé par Madame Huguette St-Amand que la municipalité de St-Émile-de-Suffolk adhère à ce contrat.

**Adopté**

**15-11-622**

**14.4 Bureau des véhicules automobiles; demande d'appui de la Mrc de Papineau**

Ce point est reporté à la séance du mois de décembre

**15-11-623**

**14.5 Contrat service Infotech**

Il est résolu sur proposition de monsieur Serge Morin appuyé par monsieur Michel Bisson que le conseil accepte le contrat de service d'Infotech pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 31 octobre 2016 au montant de 4535.00\$ avant taxes.

**Adopté**

**15-11-624**

**15. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS PARTICULIÈRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**15-11-625**

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite l'assistance à formuler ses questions au conseil municipal.

**15-11-626**

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 8h50, il est résolu sur proposition de monsieur Michel Bisson appuyé par monsieur Serge Morin que la présente séance soit levée.

**Adoptée unanimement.**

\_\_\_\_\_  
Sylvie Désilets, Directrice générale  
Secrétaire trésorière

\_\_\_\_\_  
Hugo Desormeaux, Maire